



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Lors de l'Atelier de la société civile qui s'est tenu à Bangkok du 11 au 13 octobre dernier, juste avant la Conférence mondiale sur la pêche artisanale qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre (voir www.4ssf.org), l'un des participants a dit : « Si la pêche artisanale elle-même est menacée d'extinction, comme on peut le constater notamment dans les pays du Nord, à quoi bon chercher à protéger la place des femmes dans la pêche ? Cherchons à protéger d'abord ce secteur d'activité : s'il n'existe plus, à quoi bon parler du rôle de ces femmes ? »

Mais ils étaient nombreux à penser autrement : la lutte pour la reconnaissance de l'apport des femmes à la pêche artisanale fait intrinsèquement partie de la lutte pour la défense de la pêche artisanale. Les deux vont ensemble ; ce n'est pas une chose ou l'autre ; ce n'est pas une chose après l'autre. Car, selon la division sexuelle du travail qui prévalait traditionnellement dans les communautés de petits pêcheurs, c'est l'homme qui prend le poisson certes, mais c'est la femme qui valorise la production en traitant le poisson et en le vendant. Et c'est ainsi qu'arrivait l'argent dans ces communautés. La famille et la communauté fonctionnaient comme des unités de production, et les bénéfices de la pêche revenaient à la communauté.

Puis les choses ont évolué : les opérations sont plus centralisées, le matériel mis en oeuvre est plus important, on s'industrialise. Du coup, la place des femmes se réduit rapidement. Dans bon nombre de pays du Sud, elles ont du mal à obtenir du poisson et doivent se contenter souvent du bas de gamme. Ayant perdu leurs occupations traditionnelles, elles se font embaucher dans les ports et les sites de débarquement, à trier du poisson-déchets, à décortiquer des crevettes ou pour d'autres tâches semblables mal payées.

Il apparaît de plus en plus évident que les intérêts des femmes, et des communautés, sont mieux assurés dans le cadre de la pêche artisanale et qu'il est aussi plus facile de rééquilibrer dans ce contexte les rapports de force entre hommes et femmes. Il est clair qu'en protégeant la place des femmes dans la pêche, on défend en même temps le secteur artisanal et on préserve la viabilité et le bien-être des communautés concernées.

C'est pourquoi la Déclaration consensuelle de l'Atelier de la société civile a insisté sur la nécessité de « protéger l'accès des femmes des communautés de pêcheurs aux ressources halieutiques pour la transformation, la vente, l'alimentation, notamment en protégeant la nature diversifiée et décentralisée des pêches artisanales et autochtones ». Elle dit qu'il faut aussi améliorer l'accès des femmes aux marchés, en particulier en mettant à leur disposition des facilités de crédit, des technologies et infrastructures appropriées aux points de débarquement et de vente, qu'il faut garantir l'accès des communautés de pêcheurs aux services essentiels, adopter des mesures spécifiques qui considèrent, renforcent et protègent le droit des femmes à participer pleinement à tous les aspects des pêches artisanales, en éliminant toutes formes de discrimination à leur encontre et en assurant leur sécurité contre les abus sexuels.

La Déclaration affirme que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles et que le développement de pêches artisanales et autochtones responsables et durables n'est possible que si leurs droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels sont pris en considération de façon intégrée. Et tous les droits et libertés s'appliquent également aux hommes et aux femmes dans ces communautés.

La société civile a exprimé par là un message fort et direct, dont nos décideurs politiques notamment devraient maintenant tenir compte. ■



4SSF	2
Chili	3
Profil	5
Inde	6
Dates	6
AKTEA	7
Cambodge	9
Espagne	10
Q & R	11
Mama Yemaya.....	11
Yemaya recommande	12